



COLLECTIF STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs

association membre de du Réseau Sortir du Nucléaire, siégeant à la CLIN Paluel-Penly.

Maison des associations et de la Solidarité de Rouen :
22, rue Dumont d'Urville, 76 000 Rouen.

06 70 90 37 88 / 06 62 29 50 48

Mont-Saint-Aignan, 21 mai 2014

Communiqué de presse

EDF ne veut pas de contrôle citoyen de la sûreté nucléaire à Penly !

Le 22 mai 2014, le CNPE de Penly organise un exercice de crise destiné à tester le Plan d'urgence interne de 8 h 30 à 12 h. Dans un communiqué de presse publié le 14 mai, EDF précise la nature de cet exercice. *" Dans ce cadre, les secours externe seront appelés et interviendront, simulant le transport ultérieur de blessés. Il y aura une dizaine de véhicules de pompiers (camions, véhicule de secours et véhicule de tourisme). Cet exercice compte parmi les fréquents exercices que la centrale programme afin de tester ses procédures d'urgence, dans tous les domaines d'activité. L'exercice du 22 mai ciblera l'articulation entre les procédures de la centrale, l'action des pompiers du SDIS76 et l'accueil au centre hospitalier de Dieppe des blessés."*

Afin d'observer le bon déroulement de l'exercice le Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs a demandé d'être associé à cet événement.

Bien que cette demande ait été relayée par la Commission locale d'information auprès des centrales de Paluel et Penly et obtenu le soutien du chef de la division de Caen de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), la direction de la centrale de Penly a opposé un refus catégorique à la requête du Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs.

A l'heure où l'ASN et Association nationale des comités et commission locales d'information (ANCCLI) considèrent que la société civile a un rôle à jouer dans le renforcement de la transparence et de la sûreté nucléaires, cette décision n'est pas tolérable. L'exploitant envers et contre tout continue à déroger à ces devoirs d'information et de transparence définis par la loi du 13 juin 2006, dite "loi TSN", aujourd'hui intégrée au Code de l'Environnement.

La situation d'un parc nucléaire vieillissant et donc plus dangereux encore devrait inciter EDF à renoncer à des privilèges acquis. La sûreté nucléaire est une question trop importante pour être laissée à la seule appréciation de l'exploitant. Il est nécessaire que des observateurs indépendants témoignent de ce qui est fait afin d'informer le plus grand nombre sur la réalité du risque nucléaire et des mesures mises en œuvre pour tenter de le limiter.

L'obligation de subir nous donne le droit de connaître l'étendu des dangers auxquels nous expose le risque nucléaire.

<http://stopeprpenly.org/>